

Dossier administratif

- Récépissé de déclaration (R227-2 CASF)
- Registre de présence journalière des mineurs (R227-15 et R227-16 CASF)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile (R227-29 CASF)
- Diplôme des encadrants (R227-12, R227-13 et R227-14 CASF) et cartes professionnelles des prestataires sport
- Fiches sanitaires et attestation vaccinales des mineurs (R227-7 CASF)
- Attestation de vaccination des encadrants et personnes participant à l'accueil (R227-8 CASF)
- Cahier de suivi de soins (Arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles)
- Attestation PSC1 ou équivalent pour l'assistant sanitaire en séjour de vacances
- Affichage numéros d'urgence (R227-9 CASF)
- PV de la commission de sécurité (R227-5 CASF)
- Document de déclaration d'événement grave à disposition (R227-11 CASF)
- Projet pédagogique de l'ACM (R227-25 CASF)
- Selon la situation, les pass nautiques, la copie des cartes professionnelles des prestataires des APS, autorisation parentale pour l'activité en autonomie (exploration en scoutisme), etc.